DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CREATION TEMPORAIRE D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET

DGS – UG DGS

DGA Ressources et
relations aux administrés

Ressources humaines et
appui managérial - NP
N° 2026-D-407

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L332-23-1,
- Vu la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions au Président,
- Vu l'arrêté 2026-A-020 du 5 mai 2026 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Eric BIOJOUT en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

Considérant l'accroissement temporaire d'activité au sein de l'UG DGS,

DECIDE

Article 1 - Est approuvée la création temporaire d'un poste d'adjoint administratif à temps complet au sein de l'UG DGS pour la période du 23 novembre 2026 au 28 février 2027.

Article 2 - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Article 3 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en 2 exemplaires

ANGOULEME, le 12 novembre 2026
Par délégation,
Pour le président,
Le vice-président,

Eric BIOJOUT

Préfecture le : 18 NOV. 2026
Publié ou notifié
Le : 19 NOV. 2026